

Français. Les réclamations de l'Assemblée étaient parfaitement justes, dit-il expressément, les pouvoirs qu'elle demandait étaient inhérents à une législature populaire. " Il justifie le refus d'une liste civile en disant que " l'Assemblée ne pouvait renoncer au seul moyen qu'elle avait de soumettre les fonctionnaires publics à quelque responsabilité. " " J'ai toujours pensé, a dit lord John Russell lui-même, qu'on ne doit pas blâmer les chefs du parti français de l'usage qu'ils ont fait de leurs pouvoirs. Leur conduite était dictée par l'acte de 1791. " " Il n'est nullement dans mon intention, disait le même homme d'état dans une autre occasion, de jeter le plus léger blâme sur la marche suivie par la chambre d'Assemblée. Cette marche ressemble tellement à celle que d'autres assemblées populaires ont suivie dans des circonstances analogues que, au lieu de la considérer comme une conduite arbitraire ou présomptueuse, j'y vois plutôt la conséquence naturelle d'une loi générale à laquelle sont soumis tous les démêlés entre les assemblées populaires et le pouvoir exécutif. "

Mais la réfutation la plus frappante des assertions de lord Durham se trouve dans la conduite même des Canadiens Français depuis le moment où l'Angleterre jugea à propos de les faire participer aux avantages du gouvernement responsable. N'ont-ils pas déployé toutes les qualités politiques qu'on peut attendre d'un peuple intelligent ? N'ont-ils pas constamment fait preuve de cette libéralité de vues, de cet esprit conciliant, de ce bon sens pratique que l'on regardait à tort comme l'apanage exclusif de leurs concitoyens d'origine anglaise ? Et ce qu'ils ont fait depuis, ce qu'ils font encore aujourd'hui, ne l'auraient-ils pas fait plus tôt si l'Angleterre eût toujours montré les mêmes dispositions à leur égard ?

Peut-être, en adoptant les vues et en flattant les préjugés du parti anglais du Bas-Canada, lord Durham voulait-il tout simplement se concilier l'appui de cette classe de ses compatriotes. Mais ce qu'il y a de déplorable, c'est que ces vues mensongères et injustes devinrent la base du projet de constitution soumis par lord Durham aux autorités impériales.

Il faut d'abord, dit-il dans ce rapport, que le Bas-Canada soit gouverné par une population anglaise, par une législature anglaise..... Jamais on ne parviendra à rétablir la tranquillité dans cette province qu'en la soumettant au régime vigoureux d'une majorité anglaise... Quelques-uns proposaient d'établir un gouvernement despotique qui mît le pouvoir entre les mains d'une minorité britannique. Lord Durham s'y opposait